

# **UNDT/2011/063, Hunt-Matthes**

## Décisions du TANU ou du TCNU

Le tribunal a constaté que la décision du bureau d'éthique avait des conséquences directes sur les droits du demandeur afin d'en prendre une décision administrative. En outre, le tribunal a jugé que lorsqu'une réclamation concernait des questions couvertes par ST / SGB / 2005/11, un membre du personnel a droit à certaines procédures administratives, notamment un examen judiciaire de la décision administrative prise.

## Décision Contestée ou Jugement Attaqué

La requérante, ancienne membre du personnel du HCR, a affirmé qu'une enquête qu'elle mettait dans une affaire présumée de viol d'un réfugié par un membre du personnel du HCR avait été obstruée par des hauts fonctionnaires du HCR. Elle a signalé l'obstruction aux autres membres supérieurs du HCR et par la suite au bureau d'éthique une fois qu'elle a appris que sa nomination à durée déterminée ne serait pas renouvelée. Le bureau d'éthique a constaté que même si elle s'était engagée dans une activité protégée, il n'y avait aucun cas de représailles prima facie car il n'y avait aucun lien entre son rapport d'inconduite et la décision de ne pas renouveler son contrat. Elle conteste la décision du bureau d'éthique.

## Principe(s) Juridique(s)

N / A

## Résultat

Jugement rendu en faveur du requérant en intégralité ou en partie

## Texte Supplémentaire du Résultat

Le tribunal a jugé que la demande était à recevoir parce que la décision du bureau d'éthique était une décision administrative au sens de l'article 2, paragraphe 1, a) de la loi UNDT.

## Applicants/Appellants

Hunt-Matthes

## Entité

HCNUR

## Numéros d'Affaires

UNDT/NBI/2010/054

## Tribunal

TCNU

## Lieu du Greffe

Nairobi

## Date of Judgement

6 Avr 2011

## Duty Judge

Juge Boolell

## Language of Judgment

Anglais

Français

## Type de Décision

Jugement

## Catégories/Sous-catégories

Décision administrative

Définition

Compétence / recevabilité (TCNU ou première instance)

Matière (ratione materiae)

## Droit Applicable

Ancien Statut du personnel

- Article 11.1

Bulletins du Secrétaire général

- ST/CSG/2002/12
- ST/CSG/2005/21
- ST/CSG/2005/22

TCNU Statut

TANU Statut du Tribunal

- Article 2.1(a)

## Jugements Connexes

UNDT/2010/017

2010-UNAT-099